

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 17 janvier 2019

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 16 janvier 2019, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

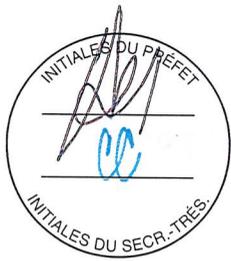
M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 décembre 2018
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 décembre 2018
5. Résolution – Certificat de disponibilité de crédits 2019 de la secrétaire-trésorière
6. Accompagnement en relations gouvernementales et publiques – Appel d'offres
7. Octroi d'un mandat – Portrait main-d'œuvre Île d'Orléans
8. Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 2018-360
9. Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 459-2018
10. Certificat de conformité – Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 018-150
11. Création du Service d'aménagement du territoire de la MRC et nomination du Responsable dudit service
12. Révision de la Politique de travail de la MRC
13. Adoption de la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes
14. Adoption des dépenses du mois de décembre 2018
15. Correspondance
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-01-01

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Le point 16. *Varia* demeure ouvert par ailleurs.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 décembre 2019

Résolution 2019-01-02

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, appuyée par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 5 décembre 2018.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 décembre 2018

4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 7 novembre 2018 (p. 2)

À la suite d'un contact de M. Sylvain Bergeron, M. Michel Rochon a accepté de faire partie du Comité de suivi – Politique culturelle et patrimoniale.

13.1 Octroi du contrat de collecte et transport de matières résiduelles (p. 3)

Dans un souci d'efficacité, Services Matrec et la MRC se sont entendus sur de nouvelles journées de collectes, effectives à compter du 29 janvier.

13.4 Résolution – Ministère des Transports (p. 7)

Le préfet, M. Harold Noël, mentionne que M. Luc Tremblay, directeur du ministère des Transports pour la Capitale-Nationale, lui a annoncé en décembre dernier qu'une démarche de communication avec les citoyens de l'Île serait mise en place en janvier 2019 visant à les informer des résultats de la dernière vérification du pont et la planification des travaux à venir.

5• Résolution – Certificat de disponibilité de crédits 2019 de la secrétaire-trésorière

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tels qu'adoptés dans les budgets par le Conseil, pour l'exercice financier 2019 :

- 1) La rémunération des élus;
- 2) Les salaires des employés à temps plein ainsi que les employés temporaires (pour des périodes fixées et autorisées au préalable par le Conseil) et les frais de déplacement de ceux-ci, en conformité à la politique de travail de la MRC;
- 3) Les contributions de l'employeur;
- 4) Les frais de financement;
- 5) Les contrats d'évaluation, d'informatique, de service d'entretien, d'assurances, etc. ;
- 6) Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que le téléphone, la papeterie, les accessoires de bureau, etc.

Le tout conformément à l'article 5 du Règlement #005-2007 relatif au contrôle et au suivi budgétaires.

Résolution 2019-01-03

Il est **proposé par** M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean-Claude Pouliot et **unanimentement résolu** que le conseil autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à faire les dépenses et à effectuer les écritures comptables pour les



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

objets ci-haut mentionnés, conformément à la Loi et au Règlement #005-2007.

6• Accompagnement en relations gouvernementales et publiques – Appel d'offres

Résolution 2019-01-04

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de nommer Mmes Lyne-Sylvie Perron, directrice des communications à la Fédération québécoise des municipalités, Marie-Maude Chevrier, conseillère touristique et culturelle et Chantale Cormier, directrice générale de la MRC pour siéger sur le comité de sélection pour l'accompagnement en relations gouvernementales et publiques.

7• Octroi d'un mandat – Portrait main-d'œuvre Île d'Orléans

Résolution 2019-01-05

Attendu que la problématique de la main-d'œuvre avait été retenue parmi les priorités identifiées dans le Plan d'action de la Stratégie de marketing territorial ;

Attendu qu'un comité de travail a été constitué et que la première action souhaitée est l'élaboration d'un état de situation et d'un plan d'action spécifique pour les entreprises de l'Île ;

Attendu qu'en plus de la pénurie actuelle de main-d'œuvre, les contraintes du transport et de l'hébergement s'ajoutent pour certains travailleurs de l'Île ;

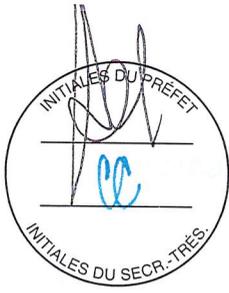
Attendu qu'un appel d'offres sur invitation a été transmis à trois (3) firmes, soit Concept RH, Axxio et Proxima Centauri ;

Attendu que le comité de sélection composé de Mme Lise Larue, conseillère aux entreprises, Emploi-Québec, M. Jocelyn Labbé, président de la Chambre de commerce de l'Île et Mme Julie Goudreault, conseillère aux entreprises à la MRC recommande l'octroi du mandat à la firme Concept RH, moyennant des honoraires de 7 830 \$;

Attendu qu'Emploi Québec financerait 80% de cette somme, que la Chambre de commerce s'est engagée pour 750 \$ et que la MRC paierait le solde ;

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** :

- d'octroyer un contrat à Concept RH pour l'établissement d'un portrait de la problématique de la main-d'œuvre à l'Île d'Orléans et d'un plan d'action, moyennant des honoraires de 7 830 \$ plus les taxes applicables, conditionnelle au financement de 80% par Emploi Québec et de 750 \$ par la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans ;
- d'y allouer 1 206 \$ à même le volet régional du Pacte rural ;
- et d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tout document avec Emploi Québec.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

8• Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 2018-360

Résolution 2019-01-06

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #2018-360 de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, modifiant le règlement de construction 2005-236, afin de revoir les dispositions relatives aux matériaux compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'inventaire, et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

9• Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 459-2018

Résolution 2019-01-07

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, appuyée par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #459-2018 de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, modifiant le règlement de construction 156, afin de revoir les dispositions relatives aux matériaux compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'inventaire, et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

10• Certificat de conformité – Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 018-150

Résolution 2019-01-08

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, appuyée par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #018-150 de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, modifiant le règlement de construction numéro 03-43, afin de revoir les dispositions relatives aux matériaux compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'inventaire, et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

11• Création du Service d'aménagement du territoire de la MRC et nomination du Responsable dudit service

Résolution 2019-01-09

Considérant les responsabilités et obligations imparties à la MRC par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Considérant que les municipalités locales ont délégué à la MRC leur compétence en matière d'application de la réglementation d'urbanisme et de délivrance des permis et certificats d'autorisation par une entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place un Service d'aménagement du territoire au sein de l'organigramme de la MRC ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que l'urbaniste et les inspecteurs en bâtiment et en environnement seront intégrés au sein du Service d'aménagement du territoire ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un Responsable du Service d'aménagement de la MRC et que celle-ci privilégie le recrutement à l'interne lorsque c'est possible ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de :

- créer le Service d'aménagement du territoire au sein de l'organigramme de la MRC et d'y allouer les ressources humaines appropriées ;
- nommer M. Simon Lemieux, urbaniste, à titre de Responsable du Service d'aménagement du territoire de la MRC.

12• Révision de la Politique de travail de la MRC

Résolution 2019-01-10

Considérant l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail* ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la Politique de travail des employés de la MRC en conséquence ;

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter la Politique de travail des employés révisée pour le 1^{er} janvier 2019, telle que déposée.

13• Adoption de la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes

Résolution 2019-01-11

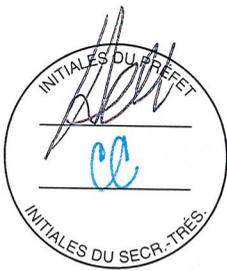
Considérant l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail* ;

Considérant que la MRC a l'obligation d'adopter et de rendre disponible au sein de son instance une Politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer une personne responsable pour l'application de cette Politique et le traitement des plaintes ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** :

- d'adopter la Politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes, telle que déposée ;
- de nommer Mme Chantale Cormier, directrice générale et M. Harold Noël, préfet, à titre de personnes responsables de l'application de ladite Politique et le traitement des plaintes.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

14• Adoption des dépenses du mois de décembre 2018

Résolution 2019-01-12

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à la majorité** d'adopter les dépenses du mois de décembre 2018, lesquelles s'élèvent à 331 890,02 \$.

15• Correspondance

Il n'y en a pas.

16• Varia

Aucun sujet n'est discuté.

17• Période de questions

Elle débute à 20h25 et se termine à 20h40.

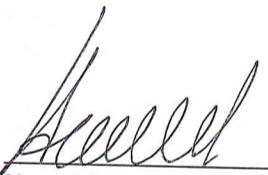
18• Levée de la réunion

Résolution 2019-01-13

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h41.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 6 février 2019 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.


Chantale Cormier
Directrice générale


Harold Noël
Préfet